



REGLE D'OCTROI ET DE CALCUL DES DOTATIONS INDIVIDUELLES

1 OBJECTIFS

Promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes et récompenser les adhérents qui donnent de leur temps pour représenter le club et pour contribuer au bon fonctionnement de ses organisations.

Proposer un moyen de redistribution clair et pertinent basé sur l'implication des adhérents dans la vie du club.

2 PRINCIPE

La dotation est exclusivement réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Chaque adhérent recevra en début d'année, sous condition de renouvellement de sa cotisation, une dotation acquise au cours de la saison précédente.

Pour les couples tous deux adhérents, la dotation non utilisée par l'un des conjoints pourra l'être par l'autre.

Cette dotation n'est ni rétroactive ni cumulable sur plusieurs années. Toute dotation non consommée dans l'année est perdue.

3 UTILISATION DE LA DOTATION

La dotation est librement utilisée au choix de l'adhérent pour:

- Un achat de vêtements du club
- Une participation aux événements sportifs organisés par le club tels que séjours et périples
- Une participation aux événements fédéraux hors compétition, tels que "Semaine Fédérale", "Toutes à ..."

4 POINTS SPECIFIQUES POUR LES TENUES DU CLUB

4.1 Chaque nouvel adhérent se verra attribuer un maillot aux couleurs du club.

Cette dotation est réservée à une première adhésion, avec prise de licence au club.

4.2 Les adhérents victimes de chute alors qu'ils représentent le club lors de manifestations officielles et lors des entraînements club, bénéficient du remplacement d'un vêtement abîmé (limité à un remplacement par an). Le vêtement de remplacement sera délivré en échange de l'article abîmé.

Cette clause ne concerne que les derniers modèles de vêtement en cours achetés dans l'année.

CALCUL DE LA DOTATION

La dotation D est calculée en fonction des critères suivants :

- Nombre de participations aux épreuves sportives : course, rallye, cyclo sportive, BRM, évènements fédéraux
- Nombre de participations à l'organisation des manifestations planifiées par le club: loto, rallye
- Nombre de participations aux organisations pour lesquelles le club est défrayé: Vacances Laser, Tour du Valromeu, ...

Les différentes attributions (A_i), sont calculées en fonction de la valeur de base (V_B). Leurs valeurs sont revues et validées en début de saison par le bureau.

- Attribution générale : A_G ,
Chaque adhérent ayant aidé une manifestation organisée par le club, reçoit une attribution générale dont le montant est proportionnel à la valeur de base (V_B).
- Les participations supplémentaires aux manifestations organisées par le club sont également prises en compte:
 - $A_0 \times$ Nombre de participations N_0
- Participations aux épreuves sportives, cyclo-touristes et aux évènements défrayant le club:
 - $A_1 \times$ Nombre de participations N_1

La dotation globale est plafonnée à 3 fois la valeur de base: $D_{max} = 3V_B$

Synthèse pour la saison 2024

| V_B | A_G | A_0 | A_1 | |
|-------|-------|-------|-------|--|
| 25 € | 50% | 25% | 10% | |

$$D = (V_B \times A_G) + V_B \times (N_0 A_0 + N_1 A_1)$$

Le maintien de ces modalités de redistribution et les valeurs de référence seront examinés et validés chaque année par le bureau au vu des possibilités financières du club.